



Testez votre eau potable pour détecter la présence de plomb – Échantillonnage aléatoire pendant la journée

Applicable pour les types de bâtiments suivants :

Immeubles résidentiels à plusieurs logements, copropriétés, triplex, quadruplex et tout bâtiment où les canalisations sont reliées à plusieurs logements.

Informations importantes avant de commencer

Laboratoire agréé pour l'analyse de l'eau

N'utilisez pas de trousse d'analyse à domicile achetées en ligne ou en magasin pour vérifier la présence de plomb dans l'eau. Ces trousse ne sont pas fiables et peuvent donner des résultats erronés. **Faites plutôt appel à un laboratoire agréé pour effectuer les analyses.**

Aux Territoires du Nord-Ouest (TNO), trois laboratoires sont agréés pour analyser la présence de plomb dans l'eau potable conformément aux recommandations nationales.

Une fois que vous avez établi votre plan d'échantillonnage et déterminé le nombre d'échantillons d'eau à prélever, communiquez directement avec les laboratoires pour obtenir une estimation des coûts, des bouteilles d'échantillonnage, des formulaires de soumission d'échantillons et des renseignements sur l'échantillonnage.

Laboratoire environnemental Taïga	Téléphone : 867-767-9235 Courriel : taiga@gov.nt.ca
Bureau Veritas – Centre de services environnementaux	Téléphone : 867-873-2112
ALS Environmental	Téléphone : 867-873-5593

Il est recommandé de tester simultanément tous les logements d'un bâtiment à plusieurs logements (ou la majorité d'entre eux). Communiquez avec votre syndic de copropriété ou avec

le ou les propriétaires de l'immeuble, selon le cas, afin d'organiser le test de tous les logements en même temps.

Étape 1 : Planifier les tests

- Dressez la liste des robinets utilisés pour boire ou pour préparer ou cuisiner les aliments. Veillez à répertorier chaque logement ou domicile dans la feuille de suivi.
- Attribuez un identifiant unique à chaque robinet.
- Calculez le nombre total de robinets ou d'appareils d'approvisionnement en eau à tester.
 - Idéalement, vous ne devez tester que les robinets ou les appareils d'approvisionnement en eau utilisés pour l'eau potable.
 - Il n'est pas nécessaire de tester les éviers de buanderie, les robinets utilisés pour le ménage ou les lavabos de salle de bain. Il est recommandé de ne pas utiliser ces types d'éviers pour s'approvisionner en eau destinée à la consommation ou à la cuisine.

*Voir l'exemple de fiche de suivi à la fin du document.

Étape 2 : Contactez le laboratoire et procurez-vous des bouteilles de prélèvement

- Certains laboratoires peuvent exiger deux bouteilles de prélèvement pour chaque robinet ou appareil d'approvisionnement en eau, ou une plus grande bouteille pour chaque robinet ou appareil d'approvisionnement en eau.
- Indiquez au laboratoire si vous allez envoyer les échantillons ou les déposer, et demandez si un conservateur doit y être ajouté.
- Demandez le nombre adéquat de bouteilles de prélèvement à un laboratoire agréé en fonction du nombre total de robinets et d'appareils d'approvisionnement en eau à tester.
- Autres articles dont vous aurez besoin :
 - Bouteilles de prélèvement provenant du laboratoire
 - Glacière
 - Blocs réfrigérants congelés
 - Marqueur permanent
 - Formulaire de chaîne de possession provenant du laboratoire

Étape 3 : Étiquetez vos bouteilles de prélèvement en fonction des robinets et des appareils d'approvisionnement en eau

- Étiquetez vos bouteilles de prélèvement selon vos identifiants uniques établis.
- N'ouvrez pas les bouteilles et ne les altérez pas avant l'échantillonnage.

- Conservez les bouteilles à l'abri de la chaleur et de tout ce qui pourrait les endommager.

Étape 4 : Sélectionnez l'heure et prélevez votre échantillon

- Prélevez vos échantillons pendant la journée, du lundi au jeudi. Ainsi, vous saurez que le laboratoire est ouvert et disponible pour recevoir vos échantillons lorsque vous serez prêt à les envoyer.
- Pour un échantillonnage aléatoire pendant la journée, NE PRENEZ PAS D'ÉCHANTILLONS tôt le matin. Idéalement, prélevez les échantillons lorsque votre maison, votre logement ou votre bâtiment est occupé afin de refléter une utilisation normale.
- Préparez le matériel nécessaire : bouteilles de prélèvement étiquetées, marqueur permanent, cahier, glacière, blocs réfrigérants et formulaire de chaîne de possession.
- Utilisez la poignée du robinet pour l'eau froide seulement. Pour les robinets à une seule poignée, utilisez uniquement le réglage pour l'eau froide.
- Ne retirez pas les aérateurs ni les filtres.
- Pour chaque robinet, prélevez 1 ou 2 échantillons en suivant les instructions du laboratoire.

Remarque : les instructions de prélèvement peuvent varier légèrement d'un laboratoire à l'autre. Suivez les instructions fournies par le laboratoire si elles diffèrent des étapes ci-dessous.

- Lavez-vous les mains avant d'effectuer le prélèvement.
- Ouvrez la poignée du robinet pour l'eau froide à un débit moyen et régulier.
- Veillez à ne pas toucher l'intérieur du bouchon ou l'embouchure des bouteilles.
- Remplissez complètement les bouteilles d'eau.
- Fermez les bouteilles et mettez-les de côté.
- Notez vos observations (fuites, décoloration, changements de pression).
- Répétez l'opération pour tous les robinets et appareils d'alimentation en eau sélectionnés.
- Si le laboratoire vous a fourni des conservateurs, ajoutez-les à l'échantillon en suivant les instructions du laboratoire.
- Conservez les échantillons dans un réfrigérateur ou une glacière avec des blocs réfrigérants congelés. Les échantillons ne doivent pas geler.
- Livrez ou expédiez les échantillons au laboratoire avec le formulaire de chaîne de possession. Vérifiez auprès du laboratoire qu'il est en mesure de recevoir les échantillons.

Étape 5 : Soumettez les échantillons au laboratoire dans les délais impartis

- Déposez ou envoyez les échantillons au laboratoire le jour même où ils ont été prélevés.
- **Si vous ne disposez pas d'un laboratoire agréé dans votre collectivité :**
 - Conservez les échantillons au réfrigérateur ou dans une glacière avec des blocs réfrigérants.
 - Si le laboratoire vous a fourni des conservateurs, n'oubliez pas de les ajouter aux échantillons en suivant les instructions qu'il vous a fournies.
 - Envoyez les échantillons au laboratoire conformément aux instructions.
 - En général, les échantillons doivent arriver dans les 24 à 28 heures pour rester valables.
 - Joignez à l'envoi le formulaire de chaîne de possession rempli.

Étape 6 : Attendez les résultats

- Selon le nombre d'échantillons, votre emplacement et le laboratoire auquel la tâche a été confiée, les résultats seront finalisés et expédiés dans un délai d'une semaine ou plus.

Étape 7 : Comprenez les risques

- Comparez vos résultats à la valeur de 0,005 mg/L (5 µg/L) indiquée dans les Recommandations de Santé Canada. Assurez-vous de bien prêter attention aux unités de mesure utilisées dans le rapport et d'effectuer la comparaison en milligrammes (mg) ou en microgrammes (µg).
- Si les résultats sont supérieurs à ce niveau, il est recommandé de ne pas utiliser l'eau provenant de ces robinets ou appareils d'alimentation en eau « telle quelle » pour la consommation et la cuisine et de prendre des mesures pour limiter votre exposition.

Étape 8 : Déterminez si vous avez besoin de tests supplémentaires

- Si les résultats indiquent une concentration de plomb supérieure à la concentration maximale acceptable recommandée par Santé Canada, soit 0,005 mg/L (5 µg/L), il est recommandé d'effectuer des tests supplémentaires en utilisant la méthode d'échantillonnage avancée, qui comprend ce qui suit :
 - **Échantillonnage après stagnation durant une nuit (premier prélèvement ou prérinçage) :** Estime l'exposition maximale après une nuit de stagnation de l'eau.

- **Échantillonnage après 30 minutes de stagnation (prélèvement post-rinçage) :**
Permet de déterminer si le plomb provient des appareils d'alimentation en eau ou du système de plomberie.

Veuillez communiquer avec le Service de santé environnementale pour obtenir de l'aide afin de comprendre ces méthodes d'échantillonnage.

Étape 9 : Prise de mesures correctives

- Si vos résultats dépassent la concentration maximale acceptable recommandée par Santé Canada, soit 0,005 mg/L (5 µg/L), vous devrez prendre l'une ou l'autre de ces mesures :
 - Utiliser un filtre à eau certifié pour éliminer le plomb. Recherchez la norme de certification NSF/ANSI 53 avec mention de réduction du plomb.
 - Utiliser une autre source d'eau, comme de l'eau en bouteille préemballée.
- Vous devrez peut-être faire l'une ou l'autre des choses suivantes, ou les deux :
 - Remplacer vos robinets ou appareils d'alimentation en eau;
 - Remplacer des éléments de plomberie, si le problème vise la tuyauterie.

Étape 10 : Tests de suivi

- Il est recommandé, après toute rénovation ou toute prise de mesure corrective visant à éliminer le plomb, de répéter les tests afin de confirmer que le plomb a bien été éliminé de l'eau.
- En fonction des résultats, il peut être recommandé de prélever un échantillon chaque année afin de s'assurer que les niveaux de plomb restent inférieurs à la concentration maximale acceptable recommandée par Santé Canada, soit 0,005 mg/L (5 µg/L).



Testez votre eau potable pour détecter la présence de plomb – surveillance des appareils d'alimentation en eau

Nom :
Adresse du domicile ou du bâtiment :

Numéro	Identifiant du robinet ou de l'appareil d'alimentation en eau (étiquette de la bouteille)	Description	Heure d'échantillonnage	Remarques
1.	P. ex. : 111-01	P. ex. : Robinet de la cuisine du logement 111	P. ex. : 13 h 30	P. ex. : Faible pression d'eau
2.				
3.				
4.				
5.				
6.				

Numéro	Identifiant du robinet ou de l'appareil d'alimentation en eau (étiquette de la bouteille)	Description	Heure d'échantillonnage	Remarques
7.				
8.				
9.				
10.				
11.				
12.				
13.				
14.				
15.				
16.				
17.				
18.				
19.				
20.				